



Tél 04.68.95.33.11  
Site internet : brouilla.fr  
mail :  
mairiebrouilla@orange.fr

38ème Année  
Juillet Aout  
Septembre 2017

#### Sommaire :

- \* A la une
- \* Conseil municipal du  
14/06/2017
- \* Concert
- \* Informations
- \* Conseil municipal du  
30/06/2017
- \* Informations
- \* Nos associations
- \* La bibliothèque munici-  
pale
- \* Conseil municipal du  
19/07/2017
- \* On nous prie d'insérer
- \* Informations utiles

# BRULLANOVES

Commune de Brouilla

## A LA UNE

### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

**SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 11 heures**

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à l'immeuble Rouzaud.

### OPERATION BRIOCHES

**Du 2 au 6 octobre prochain** Brouilla s'associe à l'UNAPEI 66 et organise la traditionnelle vente de Brioches au profit de l'association qui vient en aide aux enfants handicapés et à leur famille.

**Les brioches sont vendues 5 € qui sont entièrement re-  
versés à l'UNAPEI 66.**

Nous comptons sur votre soutien et espérons que cette année encore, cette vente rencontrera un vif succès.



### RENTREE MUSICALE DES ECOLES

La rentrée des classes s'est déroulée sans problème cette année, pour tous les élèves, le 4 septembre dernier.

Le changement majeur a été le retour à la semaine des 4 jours, décidé en commun par la majorité des parents, l'équipe enseignante, la commune, la communauté de communes et le tout, validé par l'Inspecteur d'Académie.

Ainsi, les élèves de Brouilla n'ont plus classe le mercredi, et laissent ainsi la place au centre de loisirs et aux activités associatives.

Les parents et leurs enfants ont pu découvrir la nouvelle garderie, nouveau bâtiment situé derrière la Halle, un modulaire de plus de 120 m<sup>2</sup>, uniquement destiné à accueillir la garderie, et qui répond à toutes les exigences environnementales actuelles.





**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017**

Présents : Mrs TAURINYA, PACCIANUS, Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs COMMES, BENNES, COSTE, Mmes ALCON, BELLAVISTA, CHARVIEUX, MANIÈRE, OGOZALY .

Procurations de JP SUNER à R. BANTREIL et de G. MASSETTE à P. TAURINYA

Secrétaire de séance : Maryse CHARVIEUX

**OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 H 58**

Lecture du compte-rendu de la séance du 10/05/2017, compte-rendu transmis par mail à tous les élus

***Pas d'observations - Compte rendu adopté à l'unanimité des membres votants***

- **Création de postes** au 01/08/2017 : agent de maitrise - adjoint technique principal 2me classe - adjoint administratif principal 1re classe

Certains agents sont promouvables pour un avancement de grade. *LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ou représentés, ACCEPTE la création des 3 postes.*

- **création de 2 postes CAE/CUI** (services entretien & ménage des bâtiments, restauration scolaire)

Mr le Maire donne la parole à R. BANTREIL. Vu les besoins dans les services restauration scolaire - ménages des bâtiments scolaires, et vu la fin de 2 contrats aidés au 01/09/2017, proposition de créer 2 postes (contrats/CAE 20h/hebdo) pour 1 an. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ACCEPTE la proposition telle que présentée.

- **renouvellement d'un CDD** à compter du 01/09/2017 pour restauration scolaire

Mr le Maire donne la parole à R. BANTREIL. Vu les besoins dans les services scolaires et de restauration (surveillance ...), vu le budget 2017 : proposition du renouvellement du poste d'adjoint des services techniques en CDD (2h.25/cantine JOUR ECOLE) pour pallier le besoin en service et surveillance pendant le temps de restauration scolaire, à compter du 01/09/2017 jusqu'au 31/08/2018. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ; ACCEPTE cette proposition.

- **Motion de soutien "Jeux Olympiques et Paralympiques 2024"**

Mr le Maire donne la parole à B. PACCIANUS qui présente un courrier de l'Association des Maires, concernant la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024, proposition de soutien à la ville de Paris.

Mr PACCIANUS rappelle à l'Assemblée qu'une demande de subvention a été transmise à la Jeunesse & Sports pour l'aménagement d'un city Park et ce, dans le cadre du processus de labellisation "Paris 2024". Le Conseil Municipal, considérant que Brouilla souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet, ***apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.***

- **DECISION MODIFICATIVE n°1 /BUDGET COMMUNE**

Pour régulariser le versement de la subvention acceptée ci-dessus et des écritures sur le budget 2017, Mr le maire propose une décision modificative n°1. ***Décision modificative acceptée à l'unanimité des votants.***

- **groupement de commandes** pour l'achat d'électricité -/SYDEEL 66- AVENANT

Mr le Maire propose de délibérer quant à l'avenant transmis par SYDEEL66 concernant le *Renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, ACCEPTE l'avenant tel que proposé.* Mr le Maire souhaite que courant dernier trimestre 2017, une négociation pour les autres contrats soit diligentée.

- **Rapport d'activités 2016** -Communauté de Communes des Aspres

Conformément à la Loi N° 99-586 du 12/07/1999, la communauté de Communes des Aspres a adressé le rapport d'activité 2016.

Il appartient aux conseils municipaux des communes adhérentes d'en prendre connaissance. Le document complet est consultable en mairie. ***LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE avoir pris connaissance du dit rapport (exercice 2016).***

séance levée à 19 H 59



## CONCERT DU DIMANCHE 20 AOÛT 2017

"Dimanche 20 août, en fin d'après-midi, les habitants de Brouilla ont pu apprécier une heure musicale proposée dans leur église par l'ensemble vocal et instrumental "Des Cadences Parfaites". Un programme de pièces essentiellement sacrées invitait les auditeurs à voyager du Moyen-Age au XXIème siècle avec des oeuvres a cappella dédiées à la vierge, des psaumes et messes de la période baroque accompagnés par François Picard au violoncelle baroque et Elisabeth Picard au clavecin.



La voûte romane très joliment restaurée a amplifié à merveille les harmonies vocales de Marie-Line Bartissol, soprano, Françoise Erre, mezzo et l'étonnante voix du contre-ténor Emmanuel Vincent.

Ne doutons pas que la municipalité recevra à nouveau cet ensemble un jour prochain pour le plus grand bonheur des habitants de ce village !"

Françoise ERRE

## INFORMATIONS

**ATTENTION**

**PENSEZ À RENTRER VOS POUBELLES !**



**RISQUE D'INSECURITE**

**RISQUE D'INSALUBRITE**



Les poubelles ne sont pas une décoration, alors rentrons les !

Les conteneurs doivent être sortis le soir, la veille du jour de collecte (dimanche soir et mardi soir) et rentrés le jour même (lundi et mercredi).

Sortir et rentrer ses poubelles est une obligation (arrêté n°6/2017 municipal du 07/02/2017) et un geste citoyen. Au-delà de la pollution visuelle, la présence des poubelles sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les piétons obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner.

Les conteneurs sont également à l'origine de mauvaises odeurs dans les rues, c'est pourquoi il est rappelé de les nettoyer régulièrement.

**Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble et pour des rues plus belles et sécurisées !**

**En dehors des jours de collecte, je rentre mon bac !**



**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Présents : Mrs TAURINYA, PACCIANUS. MASSETTE, Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs SUNER, COMMES, BENNES, Mmes BELLAVISTA, CHARVIEUX, OGOZALY.

Procurations de G. COSTE à C. COMMES ; L. ALCON à P. TAURINYA ; M. MANIERE à B. PACCIANUS

Secrétaire de séance : Chrystelle OGOZALY

**OUVERTURE DE LA SEANCE : 17 H 36**

Mr le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour : rythmes scolaires - rentrée 2017 - processus de retour à la semaine de 4 jours.

**proposition d'adjonction de ce point adoptée à l'unanimité des membres votants ou représentés.**

**FERMETURE DE LA SEANCE : 17 H 37**  
**REOUVERTURE DE LA SEANCE : 17 H 38**

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14/06/2017, compte-rendu transmis par mail à tous les élus. **Pas d'observations - Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres votants**

**1- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Mr le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 24/09/2017. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal. Ces élections devront avoir lieu le 30/06/2017. La commune de Brouilla doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants selon des règles définies. Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Une liste est candidate : Celle de Monsieur TAURINYA « Brouilla demain »

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

Bulletins dans l'urne : 14 (quatorze)

Blancs, nuls, vides : 0 (zéro)

Suffrages exprimés : 14 (quatorze)

La liste "BROUILLA DEMAIN" obtient : 14 (quatorze)

3 délégués ( Pierre TAURINYA - Régine BANTREIL - Bernard PACCIANUS )

3 suppléants (Hélène LLOBET - Claude COMMES- Laetitia ALCON)

**2- Acquisition d'un bien par voie d'expropriation - mise en place de la procédure**

Mr le Maire rappelle le dossier de l'immeuble menaçant ruine et les travaux effectués pour sécuriser l'immeuble. Malgré les contacts avec la Banque, le dossier n'avance pas (pas de réponse de l'établissement bancaire pour la proposition par la commune de racheter l'immeuble). Nouveau contact avec le cabinet d'avocats HG & C pour lancer un accord de principe sur une éventuelle expropriation. Il appartient au conseil municipal de se déterminer sur la suite à donner à ce dossier. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, APPROUVE** le principe de l'acquisition de l'immeuble cadastré B n°332, **AUTORISE** Mr le Maire à poursuivre les démarches en vue de l'acquisition amiable, **APPROUVE** le principe du recours à l'expropriation en cas d'échec de ces démarches amiables, **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

**3- Rythmes scolaires - rentrée 2017 : processus de retour à la semaine de 4 jours**

Un décret vient de paraître récemment relatif à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017. Les communes peuvent choisir la semaine de 4 jours ou continuer sur la semaine de 4,5 j. Au dernier conseil d'école, à la majorité, adoption de la semaine des 4 jours (choix des enseignants et des parents). Discussion dans l'assemblée sur la journée du mercredi : soit TAP le matin et ALSH l'après midi, soit ALSH toute la journée. La 1<sup>ère</sup> proposition est difficilement applicable sur le plan financier (certainement peu d'effectifs au TAP le mercredi matin). Autre discussion sur le personnel.

Mr le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement avec **1 ABSTENTION - 3 VOIX CONTRE - 9 VOIX POUR** Sollicite une dérogation auprès du directeur académique afin d'organiser le temps scolaire sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 ; Approuve les horaires suivants : 8 H 40 - 11H 40 et 13 h 25 - 16 H 25

Séance levée à 18 H 39



## INFORMATIONS

### COLLECTE DE SANG

L'établissement Français du Sang et la mairie remercient les 39 donateurs qui se sont présentés lors de la collecte de sang organisée le Mercredi 19 avril 2017 et vous invitent à la prochaine collecte prévue le **Lundi 23 Octobre** de 16h30 à 19h à la Mairie. L'EFS vous remercie par avance de votre soutien.

### BROUILLA GYM

L'Association de gymnastique volontaire qui vous permettra de garder une bonne forme physique a repris son activité.

Avec 2 séances d'une heure par semaine, salle Rouzaud à la Mairie, les lundis et jeudis à 18h45, elle comptait l'année dernière, une vingtaine d'adhérents dont les âges allaient de 15 à 80 ans !

Renseignements et inscriptions à [brouillagym@orange.fr](mailto:brouillagym@orange.fr) ou au 06.84.49.54.20

### REPRISE DES REPETITIONS GROUPE VOCAL « LES TAMALOUS »

Nous invitons toutes celles qui aiment chanter à nous rejoindre, **tous les mardis et jeudis, de 16h à 17h, salle Rouzaud.**

Venez nombreux partager un moment de détente. L'adhésion au groupe est gratuite. Pour plus de renseignements, s'adresser à Atlantico au 04.68.89.75.78

### DANSE

L'Association BROUILLA DANSE informe de la reprise des cours de danse tous les **mardis**, à 19h30, salle Rouzaud à la Mairie.

### ECOBUAGE- RAPPEL

L'arrêté préfectoral n°1459 du 14/04/2008 rappelle qu'il est **formellement interdit** de brûler des végétaux du **1er Juin et le 30 Septembre. ATTENTION !** Une surveillance est effectuée par les pompiers à partir de tours de gué et les sanctions peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

### INCIVILITES

Il nous a été signalé que plusieurs chiens errent dans le village. La divagation des chiens est interdite à toute époque de l'année. L'article L 211-23 du Code rural, indique qu'un chien est considéré comme en état de divagation s'il se trouve à plus de 100 mètres de son propriétaire.

On parle de divagation du chien, lorsque l'animal circule librement, sans surveillance de son maître.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'accompagner votre animal lors de ses promenades ; cela évitera les accidents ainsi que les malentendus.

### TRAVAUX DE VOIRIE ET DEVIATION

A compter du 16 octobre, des travaux seront entrepris Avenue Georges Clémenceau, avenue Maréchal Joffre carrefour rue Jean Jaurès et autres chemins communaux.

Une déviation sera mise en place côté Clémenceau et la rotation des bus (ligne et scolaire) sera modifiée.

Les familles des élèves seront informées.

### TOURNEE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les LUNDIS, à partir de 5 Heures. La collecte du tri sélectif a lieu le MERCREDI, tous les quinze jours, SEMAINES PARES, soit :

**OCTOBRE** - Mercredi 4 et Mercredi 18

**NOVEMBRE** - Mercredi 1er, Mercredi 15 et Mercredi 29

**DECEMBRE** - Mercredi 13 et Mercredi 27





**INFORMATIONS****PREFECTURE—CARTES GRISES**

Depuis le 28 août 2017, les démarches concernant les changements de titulaires, les duplicatas, les changements d'adresse et les cessions de véhicules seront à effectuer par le propriétaire du véhicule, par télé-procédure sur le site internet de l'ANTS, à l'adresse suivant ou par l'intermédiaire de professionnels habilités au Système des Immatriculations des véhicules.

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

**PREFECTURE—PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL**

Depuis le 11 septembre 2017, il est obligatoire de déposer les demandes de permis de conduire international par courrier à l'adresse :

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES Cedex 1

Les délais de délivrance étant variables, il est conseillé de déposer sa demande suffisamment tôt avant votre départ à l'étranger. Le permis de conduire international sera transmis à votre domicile.  
Plus d'info sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**PREFECTURE—PERMIS DE CONDUIRE**

A compter du 1er novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire seront effectuées uniquement par téléprocédures.

Dès à présent, il est demandé aux usagers de recourir à ces procédures dématérialisées en créant un compte personnel « usager » sur le site web de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avec le lien suivant: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

Pour toute information sur l'état d'avancement et de production de leur permis de conduire, les usagers peuvent contacter directement l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>

Ils veilleront à compléter le numéro de leur permis de conduire et à indiquer leur adresse courriel ou leur numéro de téléphone portable pour être prévenu par courriel ou par SMS.

Les usagers pourront, s'ils le souhaitent, et s'ils n'ont pas accès à Internet, utiliser les points d'accueil numérique disponibles en préfecture ou en sous-préfecture de Prades et prochainement en sous-préfecture de Céret.

**SALON DES ARTISTES AU VILLAGE**

La mairie organisera le 6ème « SALON DES ARTISTES AU VILLAGE » et propose aux artistes locaux désireux de participer à cette exposition de se faire connaître en mairie afin de pouvoir exposer leurs œuvres (peintures, sculptures, photos...) en décembre prochain, dans la salle de prestige de l'immeuble Rouzaud (1er étage),





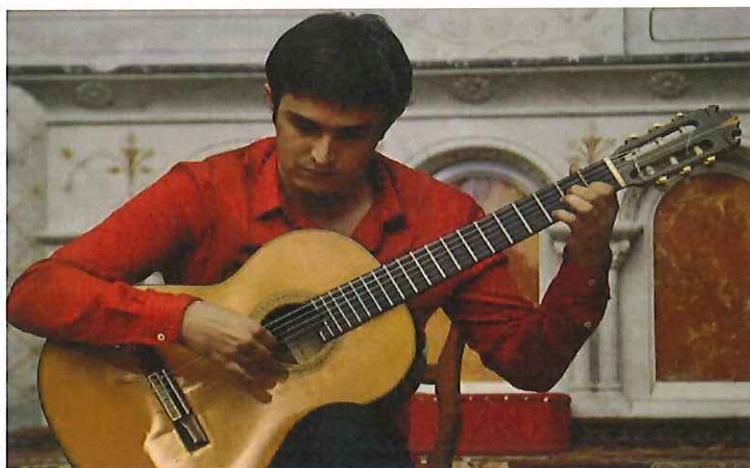
## NOS ASSOCIATIONS

### *Les Amis d'Alain Marinaro*

#### Concert de guitare classique par Pierre Emmanuel de Véra

A 22 ans, Pierre Emmanuel de Véra mène rondement sa carrière de musicien. Guitariste classique de haut niveau, il est aussi directeur artistique de «la Compagnie Maribell» et il enseigne la guitare au conservatoire de Perpignan. Issu d'une famille d'artistes-musiciens, il a très tôt baigné dans le spectacle, la musique et la comédie en participant dès son plus jeune âge aux spectacles de ses parents dans la troupe «Pilule et André».

Les Amis d'Alain Marinaro l'ont invité **le dimanche 12 novembre 2017 à la mairie de Brouilla** pour un concert d'une heure de guitare classique intitulé «Kaléidoscope» du fait de la diversité de style des œuvres interprétées : chansons françaises transcrites, pièces classiques d'inspiration espagnole, danses latino-américaines...



Venez prendre plaisir à l'écouter, tout en encourageant ainsi un jeune musicien du pays. **Entrée à libre participation, pot convivial.**

## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

### LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE A FAIT SA RENTRÉE.

**Horaires:** L'équipe des bénévoles est heureuse de vous rappeler les horaires d'ouvertures actuels: mercredi 10h-12h ; 16h30-18h ; jeudi 16h30-18h.

Nous réfléchissons cependant à de nouveaux horaires permettant aux personnes qui travaillent de venir en début de soirée à la bibliothèque .

L'opération « **La bibliothèque prend l'air** » aura lieu le mardi 17 octobre de 8h à 12h , devant l'école et vous permettra de choisir à votre convenance des livres offerts aux adultes et aux enfants .

**Rentrée littéraire :** Comme toujours , nous sommes attentifs aux nouveaux livres parus (et à paraître). Ne pouvant vous faire découvrir les plus de 560 romans de cette rentrée littéraire 2017 , nous vous proposerons une sélection bien plus modeste mais que nous espérons susceptible de vous plaire , et de qualité.

**Rencontres (autour de la poésie) poétique:** « Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des âges jeter l'ancre un seul jour? (Lamartine)

Oui, jetons l'ancre quelques soirs de l'année en compagnie des poètes que nous aimons. Nous réveillerons en nous le goût des mots et des images .

Une première rencontre pour les personnes intéressées est prévue le vendredi 13 octobre de 18h à 19h à la Bibliothèque.

**Projet d'Exposition:** La Bibliothèque Municipale envisage de présenter une exposition de photos de Brouilla. Photos anciennes, photos insolites, cartes postales...

Pour mener à bien cet objectif, nous faisons appel à vos trésors photographiques personnels. Les photos apportées à la mairie seraient photocopiées et vous seront rendues aussitôt.

Nous comptons sur votre participation .Merci beaucoup pour votre aide.

Ps: Il est rappelé que la durée du prêt est fixée ( par l'ordinateur ! ) à 30 jours.

Merci de votre compréhension.



**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2017**

Présents : Mrs TAURINYA, MASSETTE, PACCIANUS, Mmes BANTREIL, LLOBET, Mrs COMMES, SUNER, COSTE, Mmes CHARVIEUX, ALCON, BELLAVISTA, OGOZALY.

Absente excusée : Mélanie MANIERE

procuration de Mr N. BENNES à Mr P. TAURINYA

Secrétaire de séance : Hélène LLOBET

**OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 h 48**

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : choix du cabinet d'avocats pour dossier expropriation de l'immeuble menaçant ruine dans le village. A l'unanimité des membres présents, acceptation du rajout de ce point à l'ordre du jour.

**FERMETURE DE LA SEANCE : 18 h 51****REOUVERTURE DE LA SEANCE : 18 h 52**

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30/06/2017, compte-rendu transmis par mail à tous les élus ; *pas d'observations - Compte rendu adopté à l'unanimité des membres votants.*

**1- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (exercice 2016 - Communauté de Communes des Aspres**

Mr le Maire donne la parole à Hélène LLOBET pour présenter le dossier. Baisse des coûts financiers par rapport à 2015.

**RAPPORT ANNUEL ELIMITATION DES DECHETS 2016**

Communauté de Communes des Aspres : 19 communes, 21 102 habitants et 232 km<sup>2</sup>  
Brouilla : 7,83 km<sup>2</sup> pour 1 220 habitants (INSEE 2015)

**BILAN FINANCIER 2016**

**Dépenses : coût du service (fonctionnement) : 2 341 739.87 euros**

**Recettes : TEOM : 2 556 558.00 euros**

**Récupération ferraille : 23 172.78 euros**

**Redevance spéciale : 138 717.99 euros**

**le document complet est consultable en mairie.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants DECLARE avoir pris acte de la présentation du dit rapport (exercice 2016)

**2- Retrait de la commune d'Ortaffa du SMF DES ASPRES**

Par courrier du 23/06/2017, le SMF des Aspres a délibéré quant au retrait de la commune d'Ortaffa de la section Voirie du SMF des Aspres. Ce retrait est plutôt d'ordre géographique. Les communes adhérentes doivent également délibérer dans un délai de 3 mois. **LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants AUTORISE le retrait d'Ortaffa du SMF des Aspres.**

**3- Acquisition d'un immeuble sis dans le village**

Mr Gilles COSTE quitte la salle à 19 H09 souhaite ne pas participer à ce vote.

Mr le Maire relate à l'assemblée le souhait de la commune d'acquérir du foncier et en particulier une bâtisse sise place de la République. Cette bâtisse pourrait être réaménagée pour un petit appartement par exemple.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, AUTORISE l'acquisition de l'immeuble cadastrée B 335, frais notariés à la charge de la commune, AUTORISE la signature de l'acte et/ou sous seing privé pour l'acquisition du bien, DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents qui seront dressés pour la Commune, par Me LLAUZE, Notaire à Céret.

**4- Choix d'un cabinet de géomètre pour découpage parcellaire**

Mr Gilles COSTE réintègre la séance

Mr le Maire donne des informations sur 2 parcelles (espaces verts). Il explique la possibilité de vendre ces 2 parcelles en terrain à bâtir. Pour finaliser le projet, il est nécessaire de faire appel à un cabinet de géomètre. Il donne lecture des devis proposés par le cabinet CRETIN-MAITENAZ.



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ACCEPTE la société CRETIN-MAITENAZ pour travailler sur les 2 dossiers tels que présentés ci-dessus**

#### **5 - choix entreprise pour démolition bâtisse dans village**

Mr le Maire rappelle le projet de démolition des bâtisses sises dans le village et acquises par la commune. Une 1ère bâtisse a été démolie mais l'entreprise qui avait été choisie n'est plus en activité. L'autorisation de démolir pour la seconde bâtisse a pris du retard, compte-tenu de l'intervention des Bâtiments de France. De nouvelles entreprises ont été contactées pour des propositions de démolition : malgré plusieurs relances, une seule a répondu, TP 66 - PIA. Lecture du devis. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ACCEPTE de prendre la société TP66 pour démolir la 2ème bâtisse**

#### **6- choix d'un cabinet d'avocats pour expropriation**

Mr le Maire rappelle la délibération d'intention d'acquérir par voie d'expropriation l'immeuble GAGO/RAJA, délibération prise par le conseil municipal en séance du 30/06/2017. Il donne la parole à Bernard PACCIANUS pour relater le dernier entretien avec le cabinet d'Avocats HG & C et donne lecture de la proposition pour assurer le suivi juridique des démarches amiables et tout au long de la phase administrative de la procédure d'expropriation, le cas échéant. **Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE le cabinet d'avocats HG & C pour cette mission.**

Séance levée à 20 H 00

### **SITE BROUILLA.FR**

Le site de la commune « brouilla.fr » regroupe diverses informations parmi lesquelles : commerces, services, tourisme... Vous avez créé votre entreprise, ouvert des chambres d'hôtes ou des gîtes, et vous souhaitez figurer sur le site, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour leur communiquer ces informations.

### **ON NOUS PRIE D'INSERER**

#### **OUVERTURE DU NOUVEAU CABINET DE KINESITHERAPIE**

Situé 1 rue Arago (Brouilla)  
Soins au cabinet et à domicile

Spécialités : rééducation fonctionnelle, thérapie manuelle globale, drainage lymphatique, méthode Busquet (adultes et bébés de 0 à 18 mois) et cours de méthode Pilates.

Prise de Rendez-vous au 04.68.87.72.60 auprès de Mme MOTOSO Ariadna et Mr STOUPY Thomas

### **LAISSE**

*Laisse le poète exprimer ses idées  
Tant qu'il ressentira le besoin d'écrire  
Il peut avec des mots bâtir un empire  
Des mots tendres et durs, anecdotes oubliées !*

*Sur la feuille blanche, l'encre de sa plume  
Laisse très lentement les traces de couleur  
D'une phrase inconnue exprimant la douleur  
Pour s'estomper soudain, nuage de brume !*

*Il aime contempler le matin automnal  
La rosée disparaît et chante l'oisillon  
Le silence l'étreint, il fixe l'horizon  
Sans doute écrira-t-il un texte original*

*Laisse le poète marcher sur les chemins  
L'empreinte de ses pas marquera les esprits  
Lorsqu'il nous quittera, resteront les écrits  
Qu'il aura conservé sur de beaux parchemins !*

**Annie Franco**



# INFORMATIONS UTILES

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h et le jeudi de 16h30 à 18h.

## DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois le matin au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

## U.N.R.P.A

Dès la rentrée, la permanence de l' U.N.R.P.A a lieu tous les 1<sup>er</sup> mercredi de 10h à 10h30 et 3<sup>ème</sup> vendredi de 16h à 18h dans la salle des associations.

## ASSISTANTE SOCIALE

Possible reprise des permanences en Novembre 2017.

## RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Sont concernés, filles et garçons nés en Octobre, Novembre et Décembre 2001.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire, est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## ENCOMBRANTS

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu

- Mardi 3 octobre 2017 : s'inscrire en mairie avant le vendredi 29 septembre, dernier délai.
- Mardi 14 novembre 2017 : s'inscrire en Mairie avant le vendredi 10 novembre, dernier délai.
- Mardi 5 décembre 2017 ; s'inscrire en mairie avant le vendredi 1 décembre, dernier délai.

**Les sortir sur le trottoir, la veille du ramassage (passage tôt le matin).**

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

**Bac vert** (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi (à partir de 5 heures du matin)

**Bac jaune** (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (à partir de 5 heures du matin) semaine paire

En cas de détérioration du conteneur, appelez la mairie.

## PIJ

Pendant les vacances :

Du lundi au samedi de 14h à 19h ou toute la journée selon l'activité

Contact : Jérôme CLEON 04.68.21.27.88 ou 06.19.36.89.06

Email : pj.brouilla@cc-aspres.fr

## CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux..., les mercredis après-midi et les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h.

Renseignements : Tijini MERNIZI (06.46.06.08.84)

## RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

### ✓ LE VERRE

7 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie,
- Parking des écoles,
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare (abri bus)
- Lotissement Jardins del Conte
- Rue de Pourteills

### ✓ LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

### ✓ LE TEXTILE

- Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking devant la mairie
- Un second sur le parking des écoles, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.